

RCS : AURILLAC Code greffe : 1501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00001 Numéro SIREN : 407 220 011 Nom ou dénomination : A.C.F. AURILLAC

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001521

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, N-1		3 1 0 3 2 0 2 1		3 1 0 3 2 0 2 0	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	41 633	AG	35 924	5 709	4 158		
	Fonds commercial (1)	AH	438 698	AI		438 698	438 698		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	165 928	AU	108 525	57 403	61 210		
Immobilisations en cours	AV	483	AW		483	483			
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	44 550	CV		44 550	44 550		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD	466	BE		466	398		
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	1 100	BI		1 100	1 100		
	TOTAL (II)	BJ	692 858	BK	144 449	548 409	550 596		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 600	BM		3 600	3 550		
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	584 457	BY	52 134	532 322	632 784		
	Autres créances (3)	BZ	14 537	CA		14 537	36 403		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	76 636	CE		76 636	76 032		
Disponibilités	CF	695 710	CG		695 710	196 312			
Charges constatées d'avance (3)*	CH	35 480	CI		35 480	37 401			
TOTAL (III)	CJ	1 410 419	CK	52 134	1 358 285	982 483			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 103 277	IA	196 583	1 906 694	1 533 078		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des applications concernant cette rubrique sont déposées dans la notice n° 7077
Dossier N° 000399 en Euros.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : **A.C.F. AURILLAC**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	162 400		162 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	16 240		16 240
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	586 972		581 322
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	100 123		56 050
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	865 734	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	314 548		27 873
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	59 760		199 296
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	73 316		51 004
	Dettes fiscales et sociales	DY	345 114		271 795
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	157 767		86 903
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	90 455		80 195
TOTAL (IV)		EC	1 040 959		717 067
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 906 694		1 533 078
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	889 835		702 519
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	116.0000	1 400			1 400

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de clientèle initiale	7 318	57 931		65 249	
Clientèle société AEC	189 602			189 602	
Mali technique fusion AEC	183 847			183 847	
Total	380 767	57 931		438 698	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières consommables ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	122 394
Autres créances	4 704
Disponibilités	7 036
Total	134 134

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 643
Dettes fiscales et sociales	44 275
Total	54 918

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	35 480
Total	35 480
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	90 455
Total	90 455

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société a souscrit un contrat IFC

Il n'y a pas de départ en retraite de salariés avant 6 à 8 ans

Il n'y a pas lieu à provisionnement, la société alimentera le fonds IFC dans 4 ans

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

A.C.F. AURILLAC
15018 AURILLAC CEDEX

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - ACF AB GESTION - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	5 000		61.00	44 550				188 910	14 852	12 200	

A.C.F. AURILLAC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 162 400,00 Euros
Siège social : 15 Bis Avenue des Volontaires
15000 AURILLAC

407.220.011 R.C.S. AURILLAC

EXERCICE CLOS LE 31/03/2021

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUmise A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30/09/2021

Résolution n°2

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2021** faisant ressortir un bénéfice de **100 122,79** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **100 122,79** Euros, de la façon suivante :

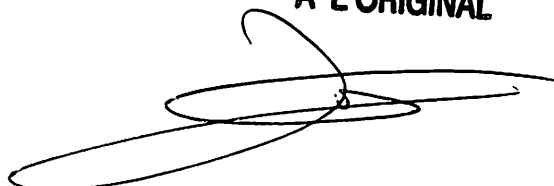
- Autres réserves, pour **122,79** Euros,
- Dividendes, pour **100 000,00** Euros.

Soit environ 71,43 Euros pour chacune des 1400 actions composant le capital social, éligible de plein droit à l'imposition au taux de 12,8 % pour les personnes physiques, sauf option globale pour l'imposition au barème progressif, après abattement de 40 %. Par ailleurs, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, est institué sous forme d'acompte, lequel est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des dividendes. Les contribuables dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année n'excède pas un certain seuil peuvent être dispensés, sur leur demande, du paiement de ce prélèvement. Ces revenus demeurent soumis aux prélèvements sociaux. Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Dividendes éligibles à l'abattement de 40%</i>	<i>Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%</i>
31/03/2020	50 400,00 €	1 512,00 €	48 888,00 €
31/03/2019	150 000,00 €	900,00 €	149 100,00 €
31/03/2018	150 000,00 €	900,00 €	149 100,00 €

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**



A.C.F. AURILLAC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 162 400,00 Euros
Siège social : 15 Bis Avenue des Volontaires
15000 AURILLAC

407.220.011 R.C.S. AURILLAC

EXERCICE CLOS LE 31/03/2021

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30/09/2021

Résolution n°2

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2021** faisant ressortir un **bénéfice de 100 122,79 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **100 122,79 Euros**, de la façon suivante :

- Autres réserves, pour **122,79 Euros**,
- Dividendes, pour **100 000,00 Euros**.

Soit environ 71,43 Euros pour chacune des 1400 actions composant le capital social, éligible de plein droit à l'imposition au taux de 12,8 % pour les personnes physiques, sauf option globale pour l'imposition au barème progressif, après abattement de 40 %. Par ailleurs, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, est institué sous forme d'acompte, lequel est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des dividendes. Les contribuables dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année n'excède pas un certain seuil peuvent être dispensés, sur leur demande, du paiement de ce prélèvement. Ces revenus demeurent soumis aux prélèvements sociaux. Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Dividendes éligibles à l'abattement de 40%</i>	<i>Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%</i>
31/03/2020	50 400,00 €	1 512,00 €	48 888,00 €
31/03/2019	150 000,00 €	900,00 €	149 100,00 €
31/03/2018	150 000,00 €	900,00 €	149 100,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL**

